

L'EXPÉRIMENTATION : UN LEVIER POUR FAIRE ÉVOLUER LES POLITIQUES LOCALES DE LA JEUNESSE ?

Chafik Hbila

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « [Agora débats/jeunesses](#) »

2015/1 N° 69 | pages 73 à 86

ISSN 1268-5666

ISBN 9782724633894

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2015-1-page-73.htm>

Pour citer cet article :

Chafik Hbila, « L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ? », *Agora débats/jeunesses* 2015/1 (N° 69), p. 73-86.
DOI 10.3917/agora.069.0073

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

Chafik Hbila

INTRODUCTION

Au sein des politiques de jeunesse, comme dans nombre de politiques publiques, l'expérimentation s'impose comme un nouveau référentiel d'action, convoqué en dehors même des appels à projet. Ce nouveau mode de production et de pilotage de l'action publique se donne pour objectif, notamment, de trouver des réponses à des situations de vulnérabilité de certains publics et de certains territoires, qui semblent perdurer malgré la mise en œuvre en amont de nombreux dispositifs (Duflo, 2009). Nous allons ainsi tenter d'analyser, au niveau de l'action publique locale, les processus par lesquels les collectivités territoriales envisagent l'expérimentation comme levier dans leurs politiques de jeunesse afin de promouvoir la participation ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des publics de jeunes dits « vulnérables », en particulier dans les quartiers populaires.

Plus concrètement, dans cet article, nous observerons d'abord quelles sont les différentes approches de l'expérimentation que sept Villes¹ de l'Ouest ont développées afin de faire évoluer leurs politiques en direction des jeunes des quartiers populaires, envisagés comme une composante singulière de la jeunesse contemporaine. Ensuite, nous nous attacherons aux traductions qu'en font les acteurs, jeunes et professionnels de jeunesse, dans leurs mises en œuvre. Enfin, nous verrons les limites d'une démarche d'expérimentation qui ne prévoit pas d'évaluation.

1. Chaque fois que « Ville » apparaîtra avec une majuscule, le terme désignera la collectivité territoriale, à savoir la municipalité.

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

Méthodologie

L'analyse est construite à partir des données tirées d'une recherche-action portant sur les politiques locales de la jeunesse en direction des jeunes des quartiers populaires, menée de 2009 à 2012 dans le cadre de Rés0 Villes, centre de ressources politique de la ville des régions Bretagne et Pays de la Loire*. Cette démarche a associé les Villes d'Angers, Brest, Lorient, Nantes, Quimper, Rennes et Saint-Nazaire dans le but de penser les spécificités des politiques de jeunesse dédiées à ce public. Pour ce faire, elle a englobé des analyses d'expériences locales, une soixantaine d'entretiens réalisés avec des élus et des professionnels de jeunesse, une soixantaine d'entretiens avec des jeunes âgés de 16 à 33 ans, résidant dans des quartiers populaires, et des journées de travail et de réflexion à destination des professionnels et des élus en charge de la jeunesse.

À l'issue de la première phase des travaux (2009-2010), le collectif des Villes associées à la démarche a d'emblée posé l'expérimentation comme un postulat : « Une politique de jeunesse se doit aujourd'hui d'expérimenter de nouveaux projets et de nouvelles formes d'intervention auprès des jeunes et avec eux** ». La deuxième phase de la recherche-action (2011-2012), a permis d'approfondir ce postulat en donnant la possibilité à chacune des Villes engagées de mettre en œuvre, dans son territoire, une expérimentation. En guise d'accompagnement à l'élaboration du projet, à son suivi et en vue de l'évaluation finale, une grille d'analyse commune à toutes les expérimentations a été construite en intégrant plusieurs questionnements sur le caractère expérimental des projets.

* www.resovilles.com

** La synthèse des travaux a fait l'objet d'une publication (voir Hbila, 2011).

L'EXPÉRIMENTATION POUR INVENTER DE NOUVEAUX MODES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'« ALLER VERS LES JEUNES »

Les politiques de jeunesse : du droit commun aux tentatives d'approches spécifiques des jeunes des quartiers populaires

L'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS²) indique que le taux de chômage de la population active des 15-24 ans résidant dans les zones urbaines sensibles était d'environ 40 % en 2013, soit supérieur de plus de 20 points au taux de chômage des 15-24 ans en France toutes catégories sociales confondues. Cet indicateur tend à illustrer, à lui seul, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle auxquelles se heurtent ces jeunes. La question de l'adéquation des politiques

2. Pour accéder aux rapports de l'ONZUS : www.onzus.fr

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

publiques aux spécificités de cette composante singulière de la jeunesse contemporaine, soumise à l'injonction à l'autonomie tout en restant enfermée et, dans sa grande majorité, dans l'impossibilité d'accéder à l'indépendance financière, se pose avec force (Donzelot, 2006).

Chez les élus locaux, beaucoup reconnaissent n'avoir envisagé la jeunesse que par des positions verticales héritées des politiques d'équipements : éducation, culture, animation des quartiers (Loncle, 2010). Pour tenter d'y remédier, les Villes enquêtées ont toutes créé une mission transversale consacrée aux jeunes dans le but de les accompagner, à travers une approche globale, dans leur conquête des attributs de l'âge adulte (emploi, logement, etc.).

L'enjeu est alors de déterminer un cadre/projet qui propose de nouvelles formes d'actions opératoires, celles-ci visant à repenser les finalités, les méthodes et les modalités d'accompagnement afin de répondre davantage aux attentes des jeunes. Dans cette optique, l'expérimentation et l'accompagnement vont constituer deux principes aussi centraux qu'essentiels pour l'action.

Pourquoi expérimenter ?

Pour les Villes, la nécessité d'expérimenter est fondée sur les évolutions permanentes de la jeunesse, de ses modes de socialisation, de ses pratiques et de ses sociabilités, conjuguées aux effets des mutations sociales et économiques renforcées par la crise (Galland, 2006 ; Chauvel, 2010), ce qui les incite à réactualiser régulièrement leurs réponses en termes d'actions et d'équipements. Leur objectif est d'identifier, pour elles-mêmes et leurs partenaires, des pistes possibles d'amélioration de l'offre existante. Aussi, dans une période de restriction budgétaire, le contrôle des politiques publiques est à l'œuvre et pousse les décideurs à être responsables en ne s'aventurant pas dans la pérennisation de projets qui n'auraient pas fait leurs preuves au préalable (Serverin, Gomel, 2012). Pour résumer, « expérimenter n'engage à rien, on arrête le projet si ces résultats ne sont pas probants », explique un responsable de mission jeunesse.

Dans ce contexte où les solutions anciennes ont montré leurs limites, dégager de nouvelles réponses devient pour les collectivités une urgence politique et sociale (Hbila, Bier, 2012). Bernard Bier s'interroge ainsi sur les finalités de l'expérimentation : « Est-elle un outil pour trouver la formule d'une meilleure action publique, avant sa stabilisation ? Ou une politique de jeunesse est-elle une expérimentation permanente ? »

Car l'objectif des expérimentations menées par les sept Villes semble s'inscrire dans les failles de politiques déjà existantes, qui ont montré

leurs limites (faible efficacité relativement au projet, incapacité à répondre à de nouveaux enjeux, décalage entre investissement lourd et résultats...). D'où l'intérêt d'explorer, de tester de nouvelles réponses.

Pour les Villes enquêtées, expérimenter revient donc à réfléchir sur ce qu'elles estiment être de nouveaux modes d'accompagnement des jeunes (Paul, 2004). Nous précisons ici que l'expérimentation n'est pas nécessairement liée à la recherche de nouveaux types d'accompagnement. Ce postulat des sept Villes ne saurait être généralisé. Pour elles, il

ne s'agit plus d'encadrer les jeunes ou de les inscrire dans des schémas prépensés, mais de s'ajuster à leurs aspirations en leur donnant à voir, en tant que médiateurs, le champ des possibles. Ces nouveaux modes de relation aux jeunes, en particulier les plus vulnérables, sont proactifs, loin d'une posture « attentiste ». Il s'agit d'aller vers les jeunes « là où ils sont ».

En résumé, face aux situations de vulnérabilité, les Villes doivent innover, c'est-à-dire trouver une solution encore inédite dans son contenu ou dans sa forme. Toutefois, précisons que l'innovation est relative à chaque

territoire : si le projet n'est pas nécessairement original, il l'est au regard de l'histoire du territoire dans lequel il n'a jamais été mis en œuvre ni testé. D'ailleurs, « l'innovation des projets mis en œuvre est rarement radicale, en raison de la structuration progressive, au cours des dernières décennies, des champs de la formation, de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes les moins qualifiés, qui forment le centre de la cible des actions des expérimentations. Cette structuration a donné naissance à un ensemble de pratiques professionnelles, qui s'expriment le plus fréquemment sous les termes de partenariat, d'accompagnement et de parcours. Il arrive donc souvent que les acteurs proposent, comme forme d'action innovante, des partenariats élargis, des accompagnements renforcés et la constitution de parcours plus continus et cohérents. » (Bérard, Valdenaire, 2013, p. 7.)

Pour les Villes, la nécessité d'expérimenter est fondée sur les évolutions permanentes de la jeunesse, de ses modes de socialisation, de ses pratiques et de ses sociabilités, conjuguées aux effets des mutations sociales et économiques renforcées par la crise, ce qui les incite à réactualiser régulièrement leurs réponses en termes d'actions et d'équipements.

DES VILLES À L'ÉPREUVE D'UNE EXPÉRIMENTATION AUX CONTOURS FLOUS

À travers les projets présentés, qu'est-ce qui caractérise une expérimentation ? Au regard des définitions proposées par les Villes, le terme renvoie à des processus hétérogènes (Cloutier, 2003). Trois figures de l'expérimentation peuvent cependant être dégagées (Hbila, Bier, 2012).

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

Présentation des projets d'expérimentation

Local jeunes adultes, Angers

Le projet de la Ville d'Angers est d'expérimenter un local pour les jeunes de plus de 16 ans. Si la démarche n'a rien d'innovant en soi, elle l'est totalement au regard de l'histoire du territoire dans lequel le local a été implanté. De plus, le projet n'est pas sans risque face à l'hostilité d'une partie des habitants et de certains acteurs qui ne l'approuvent pas, pour des raisons différentes : risque de débordements pour les premiers et réponse peu pertinente au regard des besoins des jeunes pour les seconds.

Espace mobile « La Fourmilière », Brest

Face à une offre éducative inégalement répartie dans un territoire, un espace-ressource mobile, La Fourmilière, a été créé. Il rassemble un collectif de professionnels institutionnels et associatifs volontaires d'horizons divers. L'objectif est de se rendre dans les différents espaces du quartier non desservis par les services publics afin de proposer aux jeunes des ressources multiples et de tisser du lien avec eux.

Démarche participative de Kervénanec, Lorient

Une démarche participative a été initiée avec un groupe de jeunes du principal quartier de la ville afin de construire un projet jeunesse qui tienne compte des attentes de l'ensemble des jeunes du territoire. Une quinzaine de jeunes, dont la majorité était sans emploi, se sont inscrits dans cette démarche qui a associé également élus et professionnels, et à l'issue de laquelle la municipalité a envisagé de créer un espace-ressource d'aide à la recherche d'emploi, englobant également un lieu de sociabilité pour les jeunes adultes.

Création d'espaces d'accompagnement des projets et initiatives des jeunes, quartier de Breil-Dervallières, Nantes

La Ville de Nantes a proposé d'implanter, dans le quartier de Breil-Dervallières, une structure ressource polyvalente identifiée « 16-25 ans » qui assure les fonctions et les missions suivantes : accueil, information, orientation, aide aux projets, accompagnement, espace de rencontres et d'expression, lieu culturel, espaces conviviaux....

Accès des jeunes des quartiers populaires aux équipements sportifs, Rennes

Le projet consiste à permettre l'accès aux équipements sportifs de jeunes non inscrits dans un club. Il s'agit d'un accompagnement au montage de projets d'accès aux équipements avec des collectifs de jeunes dits « informels », qui doit leur permettre une prise d'autonomie progressive par l'acquisition de compétences. L'accès aux équipements n'est qu'un prétexte pour la Ville afin de tisser du lien avec les jeunes, mais aussi de réinterroger ses fonctionnements, notamment celui de l'Office des sports.

« Paroles de jeunes », Saint-Nazaire

L'expérimentation vise à recueillir l'expression des jeunes âgés de 12 à 25 ans pour construire le nouveau projet municipal de la jeunesse, à travers un programme d'échanges, de discussions et de rencontres. Plusieurs temps forts ont été organisés dans le but de présenter des propositions aux élus municipaux dès la fin de l'année 2011. La démarche a mobilisé au total 27 groupes de jeunes qui se sont retrouvés lors des rencontres de proximité, soit 345 jeunes au total.

Le modèle participatif hérité des années 1980

Les années 1980 ont vu, depuis les lois de décentralisation de 1982, la sortie du paradigme de l'État centralisé et de son modèle de logique descendante (*top down*) pour favoriser la mise en place de politiques territorialisées, partenariales, où, à partir d'un diagnostic, un projet de territoire visant à proposer des réponses singulières et adaptées pouvait être élaboré dans une logique ascendante (*bottom-up*) [Donzelot, Estèbe, 1994]. Les acteurs et les habitants devaient être associés dans cette nouvelle culture politique, en rupture avec le centralisme [Faure, Négrier, 2007]. C'était tout l'esprit, par exemple, de la politique de la ville formulée dans le rapport d'Hubert Dubedout, *Ensemble refaire la ville*, publié en 1983.

Dans cette tradition, la démarche d'expérimentation telle qu'elle est proposée par les sept Villes consiste à s'appuyer fortement sur les ressources des jeunes en les rendant acteurs d'un projet de territoire, à la fois dans sa conception et dans sa mise en œuvre. Le projet se définit d'abord par une méthodologie qui vise à pratiquer une politique mobilisant davantage le territoire et ses acteurs (Bacqué, Biewener, 2013), au rebours d'un modèle municipal centralisé et descendant.

La difficulté des politiques publiques à atteindre une partie des jeunes dans les territoires d'habitat social est souvent telle que les décideurs locaux sont incités à penser les projets participatifs en direction de ces publics, et ce, dans le but d'établir un lien plus efficace entre eux et l'offre d'intervention qui leur est destinée (Loncle, 2008). Ainsi, le maire de l'une des Villes enquêtées nous confiait, au démarrage de l'expérimentation : « Je ne veux plus de relation institutionnalisée aux jeunes qui reproduise les pratiques existantes et dont l'utilité reste à démontrer, je veux que ce soient eux qui construisent leur projet, c'est à eux de nous dire quels sont leurs besoins et on ne fera pas à leur place. » Ce modèle participatif s'articule autour de cinq démarches convergentes.

- Une démarche participative :

Angers³ : « Le projet [...] prévoit une participation des jeunes à l'évolution de sa gouvernance... Il est accompagné dans son quotidien par un comité technique composé par l'ensemble des acteurs de la jeunesse du quartier. »

Lorient : « [...] le pari a été fait de tout baser sur la parole des jeunes. C'est à ces derniers qu'est revenu le soin de formuler des propositions d'actions répondant à leurs attentes. »

Brest : « L'animation d'un territoire est facteur de régulation entre les groupes sociaux qui le composent et facilite l'acceptation de l'idée d'un

3. Les citations attribuées aux Villes sont issues d'un bilan qu'elles ont, chacune, renseigné dans le cadre de leur projet à l'issue de la démarche.

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

espace partagé. La recherche de solution procède d'abord de la rencontre entre les différents protagonistes. L'espace public est cet espace approprié. »

- Une démarche partenariale :

Brest : « Le pari que la rencontre entre, d'une part, des professionnels de diverses institutions décidant d'agir conjointement sur l'espace public et, d'autre part, des habitants (jeunes mais pas seulement) était féconde pour penser différemment la dynamique éducative d'un territoire insuffisamment couvert. »

Saint-Nazaire : « Le projet s'appuie sur les acteurs et partenaires locaux, en cohérence et en complémentarité avec les actions du conseil régional et du conseil général. »

- Une démarche d'ouverture et de diversification de l'offre :

Angers : « Cet espace est une offre en plus de l'espace jeunes de la maison de quartier alors que sur tous les autres quartiers, la seule offre soutenue par la Ville est celle proposée au sein de la maison de quartier. »

Saint-Nazaire : « Une approche de la jeunesse, des jeunes... [...] Diversité des situations de vie des jeunes, des problématiques. »

L'innovation est relative à chaque territoire : si le projet n'est pas nécessairement original, il l'est au regard de l'histoire du territoire dans lequel il n'a jamais été mis en œuvre ni testé.

- Une démarche de mise en synergie d'une offre plus adaptée :

Nantes : « Il s'agit de signifier notre attention à ces jeunes et de les inciter à participer à la vie publique et ainsi reconnaître leur rôle et leur place comme acteurs de la cité. Pour ce faire, la Ville propose d'implanter des espaces d'accompagnement des projets et initiatives des jeunes. »

- Une démarche inscrite dans la proximité du territoire :

Angers : « Le lieu est situé au cœur du quartier. »

Brest : « C'est dans l'opérationnalité par une inscription et une présence régulière sur les territoires que nous sommes allés chercher de nouveaux outils d'animation et de mise en lien avec les habitants [...] afin notamment de leur permettre d'"investir l'espace public" et de "libérer les paroles". »

Les expérimentations proposées par les Villes « placent les populations au centre de la démarche et les y associent au maximum, enrichissent les politiques sociales nationales et locales et permettent leurs évolutions et développent les partenariats et dégagent du sens » (Parravano, Bretesche, cités par Lallemand, 2001, p. 12). Toutefois, rappelons que cette démarche n'est pas nouvelle. Il faudrait alors considérer qu'elle

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

reste pertinente, mais qu'elle n'a pas été suffisamment investie par les Villes, ou qu'elle peine à démontrer son efficacité, et qu'il importe donc de la réactiver.

Le modèle procédural

L'expérimentation est aussi envisagée comme une procédure transitoire et exceptionnelle qui pourra, le cas échéant, réinterroger et faire évoluer un cadre d'intervention dans le but de pouvoir prendre en compte des publics de jeunes spécifiques. Il s'agit alors de suspendre les fonctionnements en cours dans le but de permettre d'en expérimenter de nouveaux qui pourront, le cas échéant, les réformer ou les transformer. L'expérimentation prend ici la forme de trois dispositifs.

- Un dispositif dérogatoire :

Rennes : « Mise entre parenthèses provisoire de la procédure de droit commun pour permettre l'existence de projets "hors cadre", afin de se donner le temps de déterminer ce qu'ils produisent, en quoi ils nous interpellent, et ce que cette parenthèse génère comme dynamique. »

- Un dispositif exploratoire d'aide à la décision, visant à éclairer la décision politique au terme de la démarche :

Angers : « Il s'agit bien d'une expérimentation, avec mise à l'épreuve d'une formule un peu originale. »

Rennes : « La Ville a entamé une réflexion et mis en place des expérimentations dans l'objectif de questionner ses propres engagements et dispositifs à destination des jeunes adultes et d'identifier, pour elle-même et pour ses partenaires, des pistes possibles d'amélioration. »

- Un dispositif appelant un autre mode de gouvernance :

Angers : « Cette action est financée par un appel d'offre là où les autres équipements d'offre socioculturelle en direction de la jeunesse sont subventionnés. »

Le modèle de la rupture

Un élément est corrélé à l'expérimentation dans la démarche engagée, la prise de risques dont le principe est affirmé par le collectif des Villes de la manière suivante : « L'expérimentation ne va pas forcément de pair avec une prise de risques, [cependant] l'expérimentation, la prise de risques et les espaces de "frottements"⁴ constituent une sorte de "triangle politique" dont chaque terme est indissociable des autres » (Hbila, 2011, p. 102-103). Une des conditions de l'expérimentation est

4. Les espaces de « frottements » sont définis comme des espaces d'échanges et de rencontres associant jeunes, élus et professionnels.

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

bien « que les élus et les professionnels acceptent de ne pas avoir la main sur l'ensemble d'une démarche et qu'un projet puisse leur échapper » (*ibid.*). Telle quelle, cette approche marque déjà une rupture avec les formes traditionnelles de l'action publique.

Ainsi, le modèle de la rupture valorise l'idée d'une prise de risques dans la mise en œuvre d'un projet lorsque l'issue de celui-ci est incertaine tant du point de vue des effets sur le territoire et des pratiques professionnelles que du point de vue financier. Pour les sept Villes, cette prise de risques apparaît nécessaire si l'objectif, *in fine*, est d'inventer de nouvelles politiques publiques en direction des jeunes.

C'est pourquoi le recours à la terminologie d'expérimentation peut aussi participer d'une stratégie : en présentant une démarche qui semble déconcertante, incertaine, ou difficile à communiquer, comme provisoire et devant faire ses preuves, en se parant de l'alibi scientifique, la démarche devient acceptable, voire défendable, auprès des acteurs et des habitants. La population recevra mieux un projet présentant certaines garanties. Cette stratégie peut être aussi celle du professionnel à l'égard du politique, comme moyen de faire passer dans un premier temps une innovation, dont on espère qu'elle se révélera probante et emportera la conviction, ou, à l'inverse, ce peut être celle du politique pour amener les acteurs à entrer dans des dynamiques innovantes et dans d'autres pratiques professionnelles. En l'occurrence, la prise de risques, dans les expérimentations menées, concerne aussi bien les jeunes que les collectivités, comme en atteste le projet de Rennes :

Pour les jeunes : « Les groupes de jeunes acceptant d'accéder à un créneau sportif municipal en autonomie ont dû identifier en leur sein des responsables qui seraient les interlocuteurs des animateurs de terrain et des services municipaux dans la relation de réservation des horaires, de discussion à propos du matériel, des éventuelles difficultés... Cette entrée en relation avec l'institution, l'acceptation de ce rôle parfois d'intermédiaire, en charge de relayer des informations, d'explicitier les échéances, de mobiliser les usagers des créneaux sur des dates constituent pour les jeunes un risque de mise en cause de leur crédibilité, de leur légitimité aux yeux de leurs pairs. »

Pour la Ville : « La prise de risques pour la Ville a essentiellement porté sur la question de la responsabilité juridique, parfois indéterminée dans le cas de groupes non constitués en associations, dans certains créneaux ou espaces informels. Un intermédiaire associatif a le plus souvent été recherché, mais pas systématiquement. »

Ce modèle de la rupture représente aussi une opportunité, pour les Villes, de faire émerger de nouvelles pratiques professionnelles :

Brest : « Expérimenter de nouvelles pratiques professionnelles... L'expérimentation consiste aussi pour chaque professionnel investi dans ce projet à sortir de son propre cadre de référence. »

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

Cette figure de l'expérimentation pourrait s'apparenter à une rupture avec les conceptions et pratiques professionnelles technicistes ou procédurales « traditionnelles », en ce qu'elle est capable de prendre en compte, dans son fonctionnement quotidien et dans la durée, des processus liés aux pratiques et sociabilités juvéniles, et de se laisser interpeller par les bénéficiaires de politiques publiques. Elle se traduit, entre autres, par le fait d'aller où sont les jeunes, de s'inscrire dans leurs temporalités.

Dans certains cas, la démarche d'investigation elle-même préfigure ce qui pourrait être un axe des modalités d'interventions ultérieures en direction des jeunes des quartiers populaires. C'est le cas à Nantes, où les rencontres de professionnels avec les jeunes, dans les espaces qu'ils fréquentent, dans leurs temporalités ou lors d'événements locaux pour recueillir leurs propositions, vont être institués comme un des modes d'agir permanents sur le territoire de Breil-Dervallières.

L'évaluation : exercice consubstantiel de l'expérimentation ?

L'expérimentation est censée être indissociable d'un protocole d'évaluation extrêmement rigoureux (Hbila, Bier, 2012) qui seul peut lui donner sens, puisqu'il permettra de valider l'hypothèse de départ. Or, dans les expérimentations des Villes que nous avons observées, peu d'entre elles se sont pliées à l'exercice. Force est de constater que la grille proposée au départ par le collectif autour de RésO Villes n'a été que peu utilisée ou de façon marginale. L'évaluation est, en fait, portée par les professionnels eux-mêmes, de manière empirique, sans démarche formalisée, et ne porte que très exceptionnellement sur le caractère expérimental du dispositif lui-même.

Ce que les acteurs du territoire ont pu vérifier, c'est que leur projet était possible, qu'il pouvait produire quelques effets, ou même que persistaient malgré tout certaines difficultés, mais sans que soient réellement explicités les enseignements.

Au terme des démarches initiées par les Villes, il semblerait que ce soit moins la généralisation que la validation d'une expérimentation qui est recherchée. En conséquence, les acteurs de la jeunesse ont du mal à s'inscrire dans le processus de validation-généralisation propre au modèle expérimental. Assez catégoriquement, la Ville d'Angers répond : « Posée ainsi, la question appelle une réponse négative. » D'autres prennent force précautions à l'idée d'une généralisation qui, si elle était envisagée, ne saurait l'être tout à fait à l'identique :

Rennes : « L'absence de revendication féminine interroge et toute généralisation devrait tenir compte de cette vigilance à avoir, afin de promouvoir l'émergence de projets alternatifs qui touchent les jeunes filles. »

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

Ce qui ressort plus nettement, en revanche, grâce à l'expérimentation, c'est la faisabilité d'une action validée dans les faits et qui n'attend plus que la validation du politique.

Lorient : « Forte de cette démarche participative, la municipalité envisage à présent la création d'un espace-ressources d'aide à la recherche d'emploi qui englobera également un lieu de sociabilité pour les jeunes adultes. »

Brest : « Le bilan de l'action est en cours et sera restitué à la rentrée en septembre... La nécessité de restituer ce travail aux institutions est d'identifier un espace de pilotage pour inscrire ce projet dans une commande publique, inexistante au départ. Le projet ne peut pas résulter du seul souhait, aussi légitime soit-il, des professionnels. »

Et s'il ne s'agit en aucun cas, pour les Villes, de chercher à transférer des « bonnes pratiques », la démarche et la méthodologie mises en œuvre sont invoquées pour inspirer d'autres projets, adaptés aux spécificités d'autres territoires :

Angers : « Une réflexion est en cours au sein du quartier de La Roseaie, en partenariat avec les acteurs de la jeunesse dudit quartier, sur une autre forme d'accueil des jeunes du territoire qui peut être un autre local jeune ou autre chose, sur ce quartier. »

Rennes : « La généralisation de l'accueil des nouvelles initiatives ne peut se faire de manière systématique. L'effet de seuil de notre capacité d'accueil, ainsi que le lien à faire entre des propositions parfois redondantes (nouvelles ou historiques) nous empêchent de conclure à la légitimité de toutes les nouvelles propositions et d'accueillir tout nouveau projet indépendamment des critères sportifs. Demeurent la démarche et la structuration d'un travail collectif, intersectoriel et interprofessionnel, de veille et d'analyse des propositions émergentes qui ont montré leur pertinence et doivent se pérenniser, au regard de :

- la plus-value de ce processus sur le rapport des jeunes à l'institution municipale ;
- l'intérêt de mettre en question régulièrement nos procédures afin de leur permettre d'évoluer et de reconnaître des initiatives novatrices. »

La difficulté des politiques publiques à atteindre une partie des jeunes dans les territoires d'habitat social est souvent telle que les décideurs locaux sont incités à penser les projets participatifs en direction de ces publics, et ce, dans le but d'établir un lien plus efficace entre eux et l'offre d'intervention qui leur est destinée.

De même, si les projets de pépinières d'accompagnement d'initiatives dans plusieurs quartiers de Nantes auraient pu inspirer le modèle à mettre en place dans celui de Breil-Dervallières, la Ville a fait le choix de partir du territoire et de ses spécificités.

Mais, il reste aussi intéressant de noter l'interrogation de Rennes sur les limites ou les obstacles constitués par la démarche d'expérimentation elle-même, seule tentative de retour sur cet aspect du projet :

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

« Les effets sur les jeunes sont positifs lorsque l'accompagnement s'est bien déroulé et que les projets ont pu être menés à bien. Ils sont plus nuancés lorsque des incompréhensions ou des difficultés "insurmontables" ont été rencontrées, et que l'inscription des projets dans le cadre de l'expérimentation a constitué un frein plus qu'un soutien à leur développement. »

LE CHOIX DU PRAGMATISME

Les élus et les professionnels ont recours à l'expérimentation, au-delà des effets de conformité, pour réinterroger les politiques en cours et les faire évoluer. Bernard Bier (Hbila, Bier, 2012) dégage deux modèles de l'expérimentation qui pourraient renvoyer à la distinction expérimentation/expérience telle que définie par Louis Dubouchet et Alain Vulbeau (1999) : l'un procédural, hérité des sciences expérimentales du XIX^e siècle et du modèle industriel, qui consiste à généraliser un projet ou un produit après validation ; l'autre, qui relève davantage du processus, est porté par les sciences psychosociales et la logique du développement territorial et cherche à cheminer avec les acteurs dans un environnement précis. Loin d'une réponse reproductible à l'identique, le second préfère la recherche de solutions adaptées à des situations spécifiques.

Au regard des expérimentations menées, les sept Villes semblent s'inscrire dans le second modèle, considérant que l'on ne peut appliquer un modèle d'intervention unique, par ailleurs décrié par les acteurs de terrain qui ne manquent pas de dénoncer des projets qu'on leur impose « d'en haut » (État, collectivité, etc.). Incontestablement, on est ici en rupture avec le modèle procédural de l'expérimentation.

Il s'agit précisément de sortir des cadres rigides, des temporalités strictes, des modèles verticaux-descendants, etc., pour leur opposer une logique qui s'appuie sur des dynamiques horizontales ou verticales ascendantes, et sur les processus propres à chaque territoire.

La démarche présentée tend donc à montrer que ce qui peut se transférer s'apparente moins à des procédures figées qu'à des questionnements et des méthodologies. À travers cette recherche-action, peut-être pourrions-nous oser l'hypothèse que les élus et les professionnels sont en tension entre le triptyque diagnostic-projet-évaluation et le diptyque expérimentation-généralisation, et dans la recherche d'une formule pragmatique qui peut tendre tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre.

■ BIBLIOGRAPHIE

- BACQUÉ M.-H., BIEWENER C.**, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, coll. « Politique et sociétés », Paris, 2013.
- BÉRARD J., VALDENAIRE M.**, « L'expérimentation pour renouveler les politiques publiques ? », *La vie des idées.fr*, 25 juin 2013 (consultable sur www.laviedesidees.fr/L-experimentation-pour-renouveler.html).
- CHAUVEL L.**, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du xx^e siècle aux années 2010*, Presses universitaires de France, Paris, 2010.
- CLOUTIER J.**, *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Cahiers du CRISES, coll. « Working Papers », Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), Montréal (Canada), 2003.
- DONZELOT J.**, *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Le Seuil, Paris, 2006.
- DONZELOT J., ESTÈBE P.**, *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Le Seuil, coll. « Esprit », Paris, 1994.
- DUBOUCHET L., VULBEAU A.**, *Des expérimentations sociales et des jeunes*, Matrice, Paris, 1999.
- DUFLO E.**, *Expérience, science et lutte contre la pauvreté*, Collège de France/Fayard, coll. « Leçons inaugurales du Collège de France », n° 202, Paris, 2009.
- FAURE A., NÉGRIER E.** (dir.), *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critique de la territorialité*, L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », Paris, 2007.
- GALLAND O.**, *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, Paris, 2006.
- HBILA C.**, *Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse*, INJEP, coll. « Cahier de l'action », n° 32, Paris, 2011.
- HBILA C., BIER B.**, *Conduire un projet expérimental en direction des jeunes des quartiers populaires*, RésO Villes, Nantes, 2012.
- LALLEMAND D.**, *Les défis de l'innovation sociale*, ESF, coll. « Actions sociales », Issy-les-Moulineaux, 2001.
- LONCLE P.**, *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats Jeunes », Paris, 2008.
- LONCLE P.**, *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », Rennes, 2010.
- PAUL M.**, *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, L'Harmattan, coll. « Savoir et formation », Paris, 2004.
- SERVERIN É., GOMEL B.**, « L'expérimentation des politiques publiques dans tous ses états », *Informations sociales*, n° 174, 2012/6, p. 128-137.

L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse ?

■ L'AUTEUR

Chafik Hbila

chafik.hbil@gmail.com

Docteur en sociologie, sociologue à Jeudevi, chercheur associé au Centre de recherche et d'analyse des politiques européennes (CRAPE) - UMR 6051, université de Rennes-I.
Thèmes de recherche : jeunesse ; politiques éducatives ; politique de la ville.

A notamment publié

HBILA C., *Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse. L'expérience du Grand Ouest*, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 32, Paris, 2011.

HBILA C., « Autonomie, groupes de pairs et territoires », in LONCLE P., COROND M. (dir.), *Usages et pratiques de l'autonomie. Décoder pour agir*, L'Harmattan, Paris, 2014.